LE CONGRÈSDES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Recommandation 335 (2013)¹ Le budget et les ressources du Congrès en 2014-2015

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe,

1. Considérant:

- a. les décisions qu'il a prises en 2010, dans le cadre de la réforme du Conseil de l'Europe, en vue de recentrer ses priorités et activités sur les valeurs fondamentales de l'Organisation, et les changements ultérieurement apportés à ses structures et méthodes de travail;
- b. les amendements apportés de ce fait à la Charte et à la Résolution statutaire du Congrès, adoptés par le Comité des Ministres le 19 janvier 2011;
- 2. Soulignant que, bien que le réajustement de son budget opérationnel intérimaire intervenu à compter de 2010 soit comparable à celui d'autres grandes entités administratives de l'Organisation, pour ce qui est des ressources humaines, l'impact sur le Congrès a été disproportionné par rapport à sa taille;
- 3. Soulignant que, dans ces circonstances difficiles, le Congrès a été en mesure de mettre en œuvre un programme d'activités rationalisé et ambitieux sur le plan politique, ainsi que de mettre en place une nouvelle capacité opérationnelle, ces deux éléments étant au cœur des nouvelles priorités adoptées en octobre 2012 pour la période 2013-2016;
- 4. Rappelant que le Congrès a tenu le Comité des Ministres régulièrement informé de ses priorités et activités, en particulier au moyen d'échanges de vues réguliers avec le Président et le Secrétaire général du Congrès;
- 5. Se réjouissant du fait que les priorités² adoptées par le Congrès en octobre 2012 pour la période 2013-2016 sont pleinement conformes à celles proposées par le Secrétaire

- Général du Conseil de l'Europe pour l'ensemble de l'Organisation dans son discours à l'Assemblée parlementaire le 23 janvier 2013;
- 6. Réaffirmant que, pour mettre en œuvre avec succès sa mission statutaire redynamisée et mettre en œuvre ses nouvelles priorités, le Congrès a besoin de pouvoir compter sur une base pérenne d'action, incluant un niveau de ressources approprié,
- 7. Demande de ce fait au Comité des Ministres:
- a. de reconnaître les efforts déployés, et les résultats atteints, au cours des dernières années, en termes d'augmentation de l'efficience et de l'efficacité du Congrès;
- b. d'adopter un budget du Congrès 2014-2015 fondé sur le principe d'une croissance zéro au moins en termes réels par rapport au budget pour le biennium 2012-2013;
- c. d'encourager les Etats membres à envisager de financer, au moyen de contributions volontaires et/ou de mises à disposition de fonctionnaires, des activités de coopération ciblées fondées sur le suivi par le Congrès de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale (STE nº 122) et sur l'observation d'élections locales et régionales, ainsi que sur des priorités partagées du Congrès/Conseil de l'Europe;
- d. d'assurer, par son dialogue avec le Congrès, la cohérence entre les priorités adoptées par ce dernier et ses dotations budgétaires, afin de parvenir à une masse critique et d'avoir un impact;
- e. de prendre acte de la détermination réaffirmée du Congrès à assumer sa part d'efforts pour la réussite de la réforme du Conseil de l'Europe, d'une part parce qu'il est la voix des pouvoirs locaux et régionaux au sein de l'Organisation, d'autre part parce qu'il promeut l'autonomie locale et la démocratie régionale en Europe et dans son voisinage;
- f. de continuer à associer pleinement le Congrès aux discussions concernant l'avenir de l'Organisation et de lui donner la place qui lui revient dans son cadre institutionnel.



^{1.} Discussion et adoption par le Congrès le 19 mars 2013, 1^{re} séance (voir document_CG(24)5 PROV exposé des motifs), rapporteurs: Jean-Claude Frécon, France (L, SOC), et Svetlan Orlova, Fédération de Russie (R, PPE/CCE).

^{2.} Les priorités du Congrès pour 2013-2016 (CG(23)5).